



DEPARTEMENT DE LA LOIRE
 COMMUNE DE SAINT-ETIENNE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE

Restructuration et rénovation énergétique
 du Bâtiment 22 rue Paul Petit



IND	DATE	DEMANDEUR	MODIFICATIONS												
ESQ	APS	APD	PRO	STD	PEO	DCE	ACT	DET	AOR	DOE	DRU	PC	CSLT	EXE	
													PC	CSLT	EXE
													Date : Avril 2018		
													Echelle : 1/200		
													PL		
													1310		

Atelier d'Architecture REVAT
 53 cours Fauriol 42100 Saint Etienne
 Tél : 04 77 28 01 86 Fax : 04 77 28 04 55
 Courriel : chausser@revat.com

André DESVERGERS
 12 bis de Fédérale 42000 Saint-Etienne
 Tél : 04 77 21 31 57
 Courriel : agence@andredesvergers.fr

Ce document est la propriété de l'ATLDES de l'ARCHITECTURE REVAT. Il ne peut être communiqué ni révisé, transformé, copié sans autorisation écrite. Loi du 11 mars 1957 sur la propriété intellectuelle et artistique.
 Sous les plans (Projet) et (Déclaration) il est interdit de tout réajuster ou modifier la construction de projet.
 Tout plan d'urbanisme est un document administratif imprimé à la réalisation de l'emplacement.